

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 27 février 2025**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **ECOR-011-17481/25/BM**

### **■ Attribution d'une subvention de fonctionnement global et d'une subvention pour l'action spécifique Agora des Réseaux 2.0 à l'association du Club Open-Ouest Provence Entreprises, au titre de l'année 2025 - Approbation de conventions - MGDIS n°9844 et n°9895 115645**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière de développement économique qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Fondée en 2005, l'association Club OPEn-Ouest Provence Entreprises regroupe une centaine d'adhérents et entend déployer prioritairement ses actions sur le périmètre territorial suivant : Istres, Fos-sur-Mer, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Grans et Cornillon-Confoux. L'association se donne les missions suivantes :

- En conformité avec les objectifs de l'Agenda du développement économique de la Métropole : accompagner les Très Petites Entreprises (T.P.E.) et Petites et Moyennes Entreprises (P.M.E.) avec un rôle de mise en réseaux et d'animation économique territoriale ;
- Plus précisément, animer les Zones d'activités économiques du périmètre territorial suivant : Istres, Fos-sur-Mer, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône, dans le cadre de la convention partenariale liant Convergence 13 à la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Favoriser l'emploi local par la mise en place d'actions collectives et la participation aux réseaux existants, en contribuant à la promotion de l'égalité femmes-hommes en milieu professionnels et à en luttant contre toutes les discriminations ;
- Contribuer à la mise en place d'actions spécifiques en faveur des politiques territoriales RSE, gestion des déchets, économie circulaire, transition énergétique et mobilités alternatives et durables ;
- Assurer une veille fiscale, sociale, et juridique et diffuser l'information aux entreprises.

#### Bilan 2023 :

- 26 animations économiques organisées qui ont rassemblé près de 1 000 acteurs économiques du territoire dont l'Agora des Réseaux (140 participants) ;
- 13 réunions spécifiques supplémentaires organisées dans le cadre de la nouvelle réglementation en vigueur sur la gestion des déchets ;
- 300 entreprises accompagnées dans ce cadre ;
- Réseaux sociaux : Facebook : 700 followers majoritairement d'Istres et Miramas, principalement âgés de 35 à 54 ans, 54% sont des femmes. LinkedIn : 890 abonnés majoritairement de Marseille, Istres et Miramas, 51 000 impressions en 2023, 2 000 réactions, 130 commentaires et 260 republications.

#### Perspectives 2025

- Objectif d'augmentation de 25% du nombre d'adhérents du Club ;
- Organisation de l'Agora des Réseaux 2.0 sur une échelle métropolitaine en juin 2025. 400 participants attendus ;
- Organisation d'un événement d'envergure pour le vingtième anniversaire du Club en septembre 2025 ;
- Objectif du développement du Club OPEN au féminin afin de promouvoir l'emploi des femmes dans tous les secteurs économiques.

Poursuite du développement des ZAE de l'Ouest de la Métropole, dans le cadre des groupes de travail partenariaux, sous l'égide de Convergence 13 et de la Direction du Développement Economique de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

L'association Club OPEn-Ouest Provence Entreprises a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025, dossiers MGDIS n°9844 (fonctionnement) et n°9895 (action Agora des Réseaux 2.0).

Le partenariat avec la Métropole, via un conventionnement, viendrait soutenir la stratégie de développement de l'association et assurerait une meilleure accessibilité de cette offre de service sur son territoire.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Club OPEn-Ouest Provence Entreprises une subvention d'un montant de 20 000 euros, répartie comme suit : volet « fonctionnement », à hauteur de 18 000 euros et action « Agora des Réseaux 2.0 » à hauteur de 2 000 euros.

Cette subvention représente pour le volet « fonctionnement » 8,6% du budget prévisionnel global de l'association (hors contributions volontaires), et pour le volet « Action Agora des Réseaux 2.0 » 6,48% du budget prévisionnel global de l'association pour cette action spécifique (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant approbation du nouvel Agenda du Développement Economique Métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole modifié.

#### **Oùï le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que l'association Club OPEn-Ouest Provence Entreprises souhaite poursuivre sa démarche d'accompagnement de T.P.E. et P.M.E. de cette partie du territoire métropolitain ainsi qu'organiser l'édition 2025 de l'Agora des Réseaux 2.0 ;
- Qu'elle sollicite de la Métropole Aix-Marseille-Provence l'octroi d'une subvention au titre de l'exercice 2025 ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence entend répondre favorablement à cette demande.

#### **Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association Club OPEn-Ouest Provence Entreprises d'un montant de 20 000 euros au titre de l'exercice 2025, répartie comme suit : volet fonctionnement à hauteur de 18 000 euros et action « Agora des Réseaux 2.0 » à hauteur de 2 000 euros.

**Article 2 :**

Sont approuvées les conventions d'objectifs avec l'association Club OPEn-Ouest Provence Entreprises, ci-annexées.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer ces conventions.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal Métropolitain 2025, pour 80 % et de l'exercice 2026 pour 20 % en section de fonctionnement : Chapitre 65 - fonction 61 - nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DDE ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Développement économique,  
Plan de relance pour les entreprises,  
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY